

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 07 mars 2022

Date de convocation : 28 février 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 07 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Grivesnes, s'est réuni sous la Présidence de Madame Anne-Marie PREVOST.

Présents : Madame Margherita COCHARD, Messieurs Roger BONNENFANT, Kevin DEWULF, Dominique DUMORTIER 2^{ème} Adjoint, Francis LEROUX, Jérémy LEROUX, Frédéric PILLOT, Nicolas VION 1er Adjoint.

Absents excusés : Messieurs Daniel FEUILLETTE 3^{ème} Adjoint et Michel TROMPETTE.

Secrétaire de séance : Monsieur Kevin DEWULF.

12/2022 Objet de la délibération : vote du compte de gestion 2021 du RPI 2 et 4.

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Madame Nathalie BIENCOURT et Monsieur SQUIBAN Philippe Percepteurs à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Les membres du conseil, à l'unanimité, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2021 du RPI 2 et 4, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

13/2022 Objet de la délibération : Vote de compte administratif 2021 pour le RPI 2 et 4.

Madame le Maire présente le compte administratif 2021 :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2020	Part affectée à l'investissement exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement			52544,00	52544,00
Fonctionnement			-12365,31	-12365,31
Montant total			40178.69	40178.69

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chapitre	Dépenses d'investissement	Crédits ouverts	Mandats émis
20	Etude pour le RPC	4620,00	2076,00
16	Emprunts et dettes assimilés	50000,00	0
40	Opération d'ordre de transfert entre sections		
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE	54620,00	2076,00

Pour information D 001 solde d'exécution négatif reporté de N-1	0
---	---

RECETTE D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chapitre	Recettes d'investissement	Crédits ouverts	Titres émis
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)	4620,00	4620,00
16	Emprunts et dettes assimilés	50000,00	50000,00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT = RECETTES REELLES + D'ORDRE	54620,00	54620,00

Pour le vote du compte administratif 2021 du RPI 2 et 4, Madame le maire se retire et Monsieur Francis LEROUX prend la présidence.

Après délibération, les conseillers approuvent le compte administratif 2021 du RPI 2 et 4.

14/2022 Objet de la délibération : affectation des résultats 2021 pour le RPI 2 et 4.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un déficit de fonctionnement de :	12 365,31
un déficit reporté de :	0,00
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	12 365,31
- un excédent d'investissement de :	52 544,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	52 544,00

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : DÉFICIT	12 365,31
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	12 365,31
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉCENT	52 544,00

15/2022 Objet de la délibération : vote du compte de gestion 2021 de la commune.

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Madame Nathalie BIENCOURT et Monsieur SQUIBAN Philippe Percepteurs à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Les membres du conseil, à l'unanimité, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2021 de la commune, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

16/2022 Objet de la délibération : Vote de compte administratif 2021 pour la commune.

Madame le Maire présente le compte administratif 2021 :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2020	Part affectée à l'investissement exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	128005,91		-107476,92	20528,99
Fonctionnement	120463,63		42727,80	163191,43
Montant total	248469.54		-64749,12	183720,42

DEPENSES

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chapitre	Dépenses de fonctionnement	Crédits ouverts	Mandats émis
11	Charges à caractère général	99227,24	95203,12
12	Charges de personnel	74250,00	62561,60
14	Atténuation de produits	23195,00	23095,00
65	Autres charges gestion courante	36400,00	25930,71
66	Charges financières	4000,00	3286,43
67	Charges exceptionnelles	1316,00	0
68	Dotations aux provisions semi-budgétaire	500,00	0
22	Dépenses imprévues	8000,00	0
23	Virement à la section d'investissement	0	0
42	Opération d'ordre transfert entre sections	21311,76	21311,76
43	Opération d'ordre intérieur de la section fonctionnement	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT = DEPENSES	268200,00	231388,62

RECETTE**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES**

Chapitre	Recettes de fonctionnement	Crédits ouverts	Titres émis
13	Atténuations de charges	100,00	0,00
70	Produits des services, domaine de ventes	3110,08	1837,44
73	Impôts et taxes	103514,00	106382,55
74	Dotations, subventions et participations	89241,00	111938,83
75	Autres produits de gestion courante	37500,00	37345,12
76	Produits financiers	150,00	0
77	Produits exceptionnelles	600,00	2970,19
78	Reprises provisions semi-Budgétaires	0	45,00
42	Opération ordre transfert entre sections	13597,29	13597,29
43	Opération ordre intérieur de la section fonctionnement	0	0
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT = RECETTE REELLES + D'ORDRE	247812,37	274116,42
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		120463,63	

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES**

Chapitre	Dépenses d'investissement	Crédits ouverts	Mandats émis
20	Immobilisations incorporelles (sf204)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations cor	82402,71	26592,11
16	Emprunts et dettes assimilés	44000,00	41494,75
27	Créances Autres groupements	50000,00	50000,00
40	Opération d'ordre de transfert entre sections	13 597,29	13 597,29
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE	190000,00	131684,15

Pour information D 001 solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00
---	-------------

RECETTE D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chapitre	Recettes d'investissement	Crédits ouverts	Titres émis
----------	---------------------------	-----------------	-------------

13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)	3000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	4214,33	2895,47
165	Dépôts et cautionnements reçus	1000,00	0,00
21	Virement de la section de fonctionnement	20 000,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	32468,00	0,00
40	Opération d'ordre de transferts entre sections	21 311,76	21 311,76
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT = RECETTES REELLES + D'ORDRE	61994,09	24207,23
Pour information R 001 solde d'exécution positif reporté de N-1		128005,91	

Pour le vote du compte administratif 2020 Madame le maire se retire et Monsieur Francis LEROUX prend la présidence.

Après délibération, les conseillers approuvent le compte administratif 2021.

17/2022 Objet de la délibération : AFFECTATION DES RESULTATS 2021.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de :	42 727,80
un excédent reporté de :	120 463,63
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	163 191,43
- un excédent d'investissement de :	20 528,99
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	20 528,99

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	163 191,43
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	163 191,43
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	20 528,99

18/2022 Objet de la délibération : Adhésion à la FDE 80 de ville d'Albert.

La séance étant ouverte, Madame le Maire précise que la ville d'Albert a demandé son adhésion à la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme.

Par délibération du 18 janvier 2022, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville d'Albert à la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, qui sera rattachée au secteur du Pays du Coquelicot.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se déclare : favorable à l'adhésion de la FDE 80 de la ville d'Albert.

19/2022 Objet de la délibération : contrat de régulation des pigeons.

Madame le Maire présente la proposition de la société DOVE BUSTERS concernant la régulation des pigeons sur le domaine public et sur le domaine privé de la Commune de GRIVESNES et notamment l'église et la mairie et l'église d'Ainval.

Le contrat prévoit deux passages par an, soit 1200,00 € TTC à chaque passage.

Après délibération, les conseillers ne souhaitent pas valider le contrat.

20/2022 Objet de la délibération : demande acompte à la commune de Grivesnes pour le RPI 2 et 4.

Madame le Maire explique aux conseillers qu'il est nécessaire de demander le solde pour l'année scolaire 2020/2021 soit **12 917,81 €**

Et le 1^{er} acompte de **5000 €** pour l'année scolaire 2020/2021, (voir délibération 61/2020).

Ainsi que le 2^{ème} acompte de **5000 €** pour l'année scolaire 2020/2021 (voir délibération 36/2021).

Donc la commune doit verser la somme de 22917,81 €.

Après délibération, les conseillers acceptent le versement du solde et des acomptes sur le budget du RPI.

21/2022 Objet de la délibération : procès-verbal de transfert de l'excédent résultant du fonctionnement du RPI sur le budget 2020 de la commune de Grivesnes.

Madame le Maire informe les conseillers que suite à la délibération 83/2020 pour la création d'un budget annexe pour le RPI, avec deux sections : fonctionnement et investissement, il convient de transférer l'excédent résultant du fonctionnement du RPI sur la gestion 2020 comptabilisé dans les comptes de la commune de GRIVESNES ;

Date	COMMUNE DE GRIVESNES RECETTES SUR 2020	COMMUNE DE GRIVESNES DEPENSES SUR 2020
01/09/2020 au 14/12/2020	18604,70	9437,51
09/10/2020 1 ^{er} acompte année scolaire 2020/2021	28000,00	
Prévision 1 ^{er} trimestre 2018	14000,00	
Prévision 2 ^{ème} trimestre 2018	14000,00	
MONTANT TOTAL	74604.70	9437.51

Montant à verser sur le budget du RPI = 74604,70 – 9437,51 = 65167,19 €, cette somme sera versée sur le budget du RPI 2 et 4 avec l'article 678 autres charges exceptionnelles.

Après délibération à l'unanimité, les conseillers approuvent ce transfert sur le budget du RPI 2 et 4 et autorisent Madame le Maire à signer le procès-verbal de transfert.

22/2022 Objet de la délibération : remboursement des 50 000 € pour la commune de Grivesnes.

Madame le Maire explique que suite à tous les transferts effectués sur le compte du RPI 2 et 4, il sera en mesure de rembourser la commune de Grivesnes. En effet, celle-ci a émis un mandat de 50000 € en début d'année 2021 afin que le RPI 2 et 4 puisse fonctionner.

Après délibération, les conseillers à l'unanimité approuvent la proposition et les 50000 € seront remboursés.

23/2022 Objet de la délibération : renouvellement de la convention pour le RPI 2 et 4.

Madame le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de renouveler la convention. En effet, il y a un changement de perception et quelques modifications ont été apportées

Article 7 : les communes hors de la communauté de communes seront redevables du montant de fond de concours accordés aux communes appartenant à la Communauté de Communes Avre Luce Noye.

Article 8 : les communes hors RPI sont redevables du montant de la scolarité des élèves habitant leur commune.

Après délibération, les conseillers à l'unanimité approuvent le renouvellement de la convention entre le RPI 2 et 4 et les communes du regroupement.

24/2022 Objet de la délibération : aménagement sécuritaire hameau le Plessier.

Madame le Maire présente le nouveau devis de la société EVIA pour l'aménagement sécuritaire du Plessier **montant H.T 34 737,68 €.**

Après délibération, les conseillers acceptent le devis.

25/2022 Objet de la délibération : devis de la société COSOLUCE pour la gestion des cimetières.

Madame le Maire présente le devis de la société COSOLUCE pour la gestion des cimetières. Le logiciel EBENE est l'outil de gestion de notre cimetière, pour la gestion des concessions et mouvements de corps.

Montant du devis : **391,36 € T.TC** le tarif est revalorisé au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'indice Ingénierie.

Après délibération, les conseillers approuvent le devis et autorisent Madame le Maire à le signer.

26/2022 Objet de la délibération : PLUi Avre Luce Noye.

Madame le Maire explique qu'il faut désigner un titulaire et un suppléant pour l'étude du PLUi Avre Luce Noye.

Madame le Maire se présente titulaire et propose comme suppléant Madame Margherita COCHARD.

Après délibération, les conseillers acceptent la proposition.

27/2022 Objet de la délibération : demande de subvention par la cantine du Petit Homme de Berny sur Noye.

Madame le Maire soumet aux conseillers la demande de Monsieur Guy CORRABOEUF, Président de la Cantine du Petit Homme 80250 Berny sur Noye qui souhaite recevoir une subvention pour le fonctionnement de la cantine afin de poursuivre leur activité d'aide alimentaire en faveur des familles les plus démunies de la communauté de communes.

Madame le Maire propose de verser une aide de 50 €.

Après délibération, les conseillers acceptent le versement de la subvention de 50 €.

28/2022 Objet de la délibération : subvention pour l'UKRAINE.

Madame le Maire propose aux conseillers de verser une aide de 2000 € à l'UKRAINE par le biais de la CROIX ROUGE.

Après délibération à l'unanimité, les conseillers acceptent la proposition cette somme sera versée sur le compte de la CROIX ROUGE.

29/2022 Objet de la délibération : devis pour l'achat de tables pique-nique et tables polyéthylène.

Madame le Maire soumet aux conseillers son souhait d'acheter deux tables CANADA en bois pour un montant H.T de 1050 €, pour les installer une sur la place et l'autre devant l'église.

Et le lot de 5 tables et bancs polyéthylènes pour un montant H.T de 890 €. En effet, les tables actuelles qui se trouvent dans la salle, sont très lourdes.

Offre de la société COMAT et VALCO de BÉZIERS.

Après délibération, les conseillers acceptent la proposition de Madame le Maire et l'autorisent à commander.

30/2022 Objet de la délibération : subvention pour l'association des parents d'élèves du RPI : Rires et Sourires.

Lors de la dernière réunion des maires du RPI, il a été décidé que chaque commune du RPI verserait 50 € pour faire fonctionner l'association. Soit 9 communes x 50 € = 450 €.

La somme de 50 € sera réclamée à chaque commune par le biais du budget annexe du RPI 2 et 4 et la somme de 450 € sera versée à l'association.

Madame le Maire présente cette proposition aux conseillers qui l'approuvent à l'unanimité.

RPC : Conclusion étude RPC.

Suite à la demande de l'inspecteur d'académie d'envisager l'ouverture d'une classe et vu la vétusté d'une classe à Sourdon, le RPI avait lancé une étude pour la création d'un RPC sur un terrain mis à disposition par la commune de SOURDON.

Etant donné :

- la baisse de natalité ressentie dans les nouvelles inscriptions donc un total d'élèves du RPI à la baisse.
- l'impossibilité pour le RPI d'obtenir des subventions sans passer par un changement de statut pour devenir SISCO.
- L'aide identique apportée par l'état dans le cadre de la DETR que ce soit pour la création d'un RPC ou la construction de deux classes.
- La lourde charge financière qui pèserait sur les 9 communes pendant 20 ans.

Il a été décidé à l'unanimité de ne pas donner suite au projet envisagé lors de la réunion des maires du RPI.

TBI : Achat d'un TBI pour la classe de CP de l'école de Coullemelle et la classe de CP de Quiry qui n'en sont pas pourvus. Les maires du RPI ont donné leur accord pour cet achat.

CANTINE : pour la prochaine rentrée la commune va devoir gérer les agents contractuels (paie, carrière, remplacement). Les maires du RPI 2 et 4 propose de verser une prime à Madame Prévost Marie-Christine pour la charge de travail supplémentaire.

CAPTEUR DE CO2 : l'État accorde une aide 8 €/élève.
8 capteurs ont été commandés pour les 4 écoles.

INSTALLATION DE CAMERAS : Madame le Maire informe qu'elle a rencontré un Gendarme Référent de la vidéo protection, il faut dans un premier temps demander une autorisation d'installer un système de vidéoprotection, une pièce pour stocker l'ordinateur ainsi que des personnes habilitées pour visualiser les données.

FETE LOCALE : **le 13 juillet 2022. Avec feux d'artifice.**
Au lieu du 19 juin date habituelle de la fête car auront lieu les élections législatives.

COMMISSION DES LISTES ELECTORALES : 18 mars 2022 à 19 heures.

EOLIENNES : la société VOLKSWIND a pris rendez-vous pour présenter son projet, elle souhaite agrandir son parc éolien.

HAUTS DE FRANCE PROPRES : rendez-vous le dimanche 20 mars à 8h45 sur la place.

REUNION D'INFORMATION POUR LES COURS D'INFORMATIQUE : vendredi 11 mars 2022 à 14h30.

GESTION DES CIMETIERES : intervention de GEST CIM le 15 mars pour le 2ème constat d'abandon avant la reprise des tombes. 9h cimetière de Grivesnes – 9h30 cimetière de Septoutre – 9h45 cimetière d'Ainval.

La séance est levée à 23 heures,

Les membres du conseil.

Madame le Maire,

Anne-Marie PRÉVOST

